

## Compte rendu de la séance du jeudi 09 juin 2016

**Présents : Tous les membres sauf Alain NICAULT représenté, Catherine HUETTE et Emmanuel VERILHAC excusés**

Secrétaire(s) de la séance: Delphine FEUILLADE BRIERE

### Ordre du jour:

- Délibération MNT
- Délibération délégué SEML (projet éolien)
- Nomination délégué Tribunal de Grande Instance et Préfecture pour la commission électorale
- Nomination suppléant Syndicat de ramassage scolaire
- Nomination délégué CDC lecture publique
- Convention Amis de Thines
- Projet touristique de Thines
- Questions diverses

### Délibérations du conseil:

#### Désignation d'un délégué à la Société d'économie Mixte Locale des Cévennes Ardéchoises ( DE 2016 25)

Monsieur le premier adjoint en l'absence du Maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait de désigner un délégué à la Société d'Economie Mixte Locale des Cévennes Ardéchoises, ce délégué siègera au conseil d'administration de la SEML.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne :ALAIN NICAULT vu sa candidature déclarée avant la séance du conseil de ce jour, en tant que délégué de la commune de Malarce sur La Thines. Adopté à l'unanimité.

#### MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE ( DE 2016 26)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique et notamment son article 39,

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ,

Vu l'avis du comité paritaire du 15/04/2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- De participer à compter du 1er juillet 2016, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par les agents,

- De verser une participation mensuelle de 2 € pour les agents effectuant moins d'un quart de temps, et 7 € pour les agents effectuant plus d'un quart de temps à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre tous les membres présents et représentés.

Adopté à l'unanimité.

### AUTORISATION POUR LE MAIRE DE DEMANDER UNE SUBVENTION AU PNR POUR DES MURS EN PIERRE SECHE ( DE 2016 27)

Le premier adjoint en l'absence du maire explique au conseil municipal que la réhabilitation des murs en pierres sèches des Trouillasses et de la Combe peut donner lieu à une subvention du parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Pour ce faire le conseil municipal doit donner l'autorisation au Maire de demander cette subvention et de réaliser toutes les formalités nécessaires à cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à adresser une demande de subvention au PNR et à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

Adopté a l'unanimité.

### DESIGNATION D'UN SUPPLEANT POUR LE SYNDICAT DE RAMASSAGE SCOLAIRE ( DE 2016 29)

Le premier adjoint en l'absence du Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de désigner un suppléant à Delphine FEUILLADE pour représenter la commune au sein du Syndicat de Ramassage Scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne comme suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat de Ramassage Scolaire : DANIEL GINIER

Adopté a l'unanimité.

### AUTORISATION POUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LES AMIS DE THINES (DE 2016 30)

Le premier adjoint en l'absence du Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention avec l'association "Les Amis de Thines" pour prendre en compte les frais de personnel consacrés à l'accueil touristique à Thines.

Il propose de verser cette subvention dans la mesure où les employés consacrent une partie de leur temps pour la promotion du territoire et l'information touristique.

Pour mettre en place cette subvention, il est nécessaire de signer une convention qui cadre les modalités de ce versement.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec les Amis de Thines pour le versement d'une subvention de 1 800 € pour l'année 2016.

Adopté à l'unanimité.

## Nomination délégué Tribunal de Grande Instance et Préfecture pour la commission électorale

Le conseil propose au TGI les 3 noms suivants : Denis GRANERO, Ronna CHALVET et Jean François LALFERT

à La Préfecture les 3 noms suivants : Régis LE FLOHIC, Delphine FEUILLADE, Daniel GINIER

## Nomination délégué CDC lecture publique

Cette décision est reportée au mois de septembre car Catherine Huette qui pourrait être déléguée est absente.

## Voirie

Les adjoints présentent le projet de réfection des murs de la Combe et des Trouillasses à l'aide de l'association ELIPS. C'est un centre de formation qui organise des chantiers de murs en pierre sèches réalisés par des personnes inscrites à la formation pour laquelle Vincent BICHET serait le formateur. La réalisation de ces deux murs aurait un coût de 10 500 € pour un chantier de 15 jours.

Le SIVTA a fait une demande de subvention pour les travaux effectués au virage de Coustarasse pour 13 551 € mais il n'a pas intégré le goudronnage qui représente 9900 €. Régis Le Flohic doit contacter le SIVTA pour ce problème.

Une information a été faite aux communes concernant des aides pour des éventuels épisodes cévennols cet automne : Il ne faut compter sur aucune aide de l'Etat, elles se concentreront exclusivement sur la région Parisienne avec les violentes pluies du printemps.

## Mur de Thinette

3 devis ont été reçus à ce jour pour la réfection du mur de la route de Thinette.

Le SIVTA pour 42 300 €, ROUSTANG pour 35 500 € et FROMENT pour 31 500 €. Le devis de FROMENT a été choisi et les travaux sont prévus pour septembre octobre.

## Effondrement chemin de BOYER

L'entreprise FROMENT a proposé un devis de 5 800 € TTC pour la réfection du mur. Il y a 17m de mur qui "gonfle" et quelques mètres de mur écroulé.

Une plate forme sera réalisée au bas du mur pour l'enrochement puis des blocs de granit seront montés. Il y a de la terre sur place pour le remblais.

## Eglise de Thines

Mme Moron représentante de l'Architecte des Bâtiments de France pour le secteur est venue à Thines début juin pour voir le chantier d'électrification.

Elle a regretté que l'Architecte contacté ne soit pas agréé bâtiments de France, et a émis des réserves sur le travail réalisé (fils électriques enfouis...).

Pour la protection en haut du mur du cimetière, elle a préconisé un grillage ou des fils d'acier à 40 cm du mur. Elle n'était pas satisfaite de la nove en plomb sur le toit du presbytère, elle n'accepte que le zinc.

A l'occasion de cette visite, Mme Moron a demandé que la mousse accumulée sur le toit de l'église soit nettoyée.

## Infos diverses

Il ne faut pas espérer la fibre optique dans nos communes, elle s'arrêtera aux grands bourgs.

Orange : Toutes les zones seront en 3G ou 4G d'ici 2 à 3 ans.

### Commission cimetièrre

Les conseillers suivants sont intéressés pour faire partie de la commission cimetièrre :

Ronna CHALVET, Jean François LALFERT, Daniel GINIER, Delphine FEUILLADE, Denis GRANERO, Régis LE FLOHIC.

### Moustique tigre et ambroisie

La Mairie est tenue de réaliser une information sur toute la commune.

Une réunion publique a déjà eu lieu à Malarce . Une seconde devrait avoir lieu à Thines.

Une matinée d'arrachage des pieds d'ambroisie est prévue le samedi 11 juin à Gravières. Une autre à Malarce le dimanche 26 juin. Rendez-vous à 9h au barrage.

### Projet touristique de Thines

En l'absence du Maire, le sujet est reporté au prochain conseil.